

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MAI 2017

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Séance du 30 mai 2017

L'an deux mille dix sept, le 30 mai, à 20H30, le Conseil communautaire de l'agglomération de Cergy-Pontoise, légalement convoqué le 24 mai 2017, s'est réuni à l'Hôtel d'agglomération, sous la Présidence de Monsieur Dominique LEFEBVRE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Bénédicte ARIES, Abdelmalek BENSEDDIK, Anne-Marie BESNOUIN, Daniel BOUSSON, Sylvie COUCHOT, Françoise COURTIN, Didier DAGUE, Marc DENIS, Moussa DIARRA, Daniel DIGNE, Anne FROMENTEIL, Maryse GINGUENE, Thibault HUMBERT, Elvira JAOUEN, Jean-Paul JEANDON, Michel JUMELET, Céline KALNIN, Cédric LAPERTEAUX, Gilles LE CAM, Dominique LEFEBVRE, Monique LEFEBVRE, Jean-Michel LEVESQUE, Régis LITZELLMANN, Eric LOBRY, Claude MATHON, Marie MAZAUDIER, Monique MERIZIO, Joël MOTYL, Eric NICOLLET, Raoul NKANWA NJINKE, Véronique PELISSIER, Emmanuel PEZET, Alain RICHARD, Gérald RUTAUT, Rose-Marie SAINT-GERMES-AKAR, Christophe SCAVO, Gérard SEIMBILLE, Hervé TECHER, Thierry THOMASSIN, Frédérick TOURNERET, Jean-Christophe VEYRINE, Jean-Claude WANNER, Malika YEBDRI (pouvoir à M Didier DAGUE à partir de la note 9)

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Marie-Madeleine COLLOT ayant donné pouvoir à Frédérick TOURNERET, Philippe HOUILLON ayant donné pouvoir à Gérard SEIMBILLE, Hawa FOFANA ayant donné pouvoir à Jean-Paul JEANDON, Elina CORVIN ayant donné pouvoir à Bénédicte ARIES, Nadège CORNELOUP ayant donné pouvoir à Jean-Christophe VEYRINE, Tatiana PRIEZ ayant donné pouvoir à Véronique PELISSIER, Yannick MAURICE ayant donné pouvoir à Moussa DIARRA, Pascal BOURDOU ayant donné pouvoir à Dominique LEFEBVRE, Béatrice BREDAS ayant donné pouvoir à Daniel DIGNE, Béatrice MARCUSSY ayant donné pouvoir à Joël MOTYL, Jean-Marie ROLLET ayant donné pouvoir à Sylvie COUCHOT.

ABSENTS :

Isabelle DUCHET, Rebiha MILI, Thierry SIBIEUDE, Mohamed Lamine TRAORE, Alexandra WISNIEWSKI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Gilles LE CAM

La séance est ouverte à 20h30

Désignation du secrétaire de séance en la personne de : « Gilles LE CAM »

Conformément aux articles L5211-1 et L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jean-Paul JEANDON est élu pour présider la séance, pour présentation et vote du compte administratif.

Monsieur Dominique LEFEBVRE quitte la salle pour l'adoption du compte administratif

1.1 FINANCES - COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 - BUDGET PRINCIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

1/ **ARRETE** les résultats définitifs du compte administratif 2016 du budget principal :

Fonctionnement	24 954 782,00
Investissement	-24 450 731,63

2/ **ADOpte** le compte administratif 2016 du budget principal.

1.2 FINANCES - COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

1/ **ARRETE** les résultats définitifs du compte administratif 2016 du budget assainissement :

Fonctionnement	13 514,04
Investissement	2 232 573,92

2/ **ADOpte** le compte administratif 2016 du budget annexe assainissement.

1.3 FINANCES - COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 - AMENAGEMENT

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

1/ **ARRETE** les résultats définitifs du compte administratif 2016 du budget aménagement :

Fonctionnement	49 605,94
Investissement	176 454,45

2/ **ADOpte** le compte administratif 2016 du budget annexe aménagement.

1.4 FINANCES - COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 – EAUX PLUVIALES

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

1/ **ARRETE** les résultats définitifs du compte administratif 2016 du budget eau potable :

Fonctionnement	1 527 490,12
Investissement	-608 515,34

2/ **ADOpte** le compte administratif 2016 du budget annexe eau potable.

1.5 FINANCES - COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 - DECHETS

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

1/ ARRETE les résultats définitifs du compte administratif 2016 du budget traitement des déchets :

Fonctionnement	-80 337,77
Investissement	81 719,16

2/ ADOPTE le compte administratif 2016 du budget annexe traitement des déchets.

1.6 FINANCES - COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 – ATELIERS RELAIS

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

1/ ARRETE les résultats définitifs du compte administratif 2016 du budget ateliers relais :

Fonctionnement	119 735,85
Investissement	-23 667,50

2/ ADOPTE le compte administratif 2016 du budget annexe atelier relais.

1.7 FINANCES - COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 – RESTAURATION COLLECTIVE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

1/ ARRETE les résultats définitifs du compte administratif 2016 du budget restauration collective :

Fonctionnement	13 576,67
Investissement	-752,50

2/ ADOPTE le compte administratif 2016 du budget annexe restauration collective.

1.8 FINANCES - COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 - TEOM

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

1/ ARRETE les résultats définitifs du compte administratif 2016 du budget déchets TEOM :

Fonctionnement	847 872,05
Investissement	-303 174,00

2/ ADOPTE le compte administratif 2016 du budget déchets TEOM.

1.9 FINANCES - COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 - REOM

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

1/ ARRETE les résultats définitifs du compte administratif 2016 du budget déchets REOM :

Fonctionnement	43 813,70
Investissement	-40 219,35

2/ ADOPTE le compte administratif 2016 du budget déchets REOM.

2. COMPTES DE GESTION 2016

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

- **ADOPTÉ** les comptes de gestion 2016 du budget principal et des budgets annexes : Assainissement, Aménagement, Eau potable, Traitement des Déchets, Ateliers Relais, Restauration, Déchets TEOM et Déchets REOM.

3. FONDS DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) - RÉPARTITION POUR 2017

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

- 1/ **DECIDE** d'adopter une répartition du versement dérogatoire au droit commun,
- 2/ **FIXE** la répartition du reversement pour 2017 entre la Communauté d'agglomération et ses communes à hauteur de 46,34% pour la CACP et 53,66% pour les communes,
- 3/ **FIXE** la répartition du reversement pour 2017 entre les communes en fonction du potentiel fiscal issu des fiches DGF 2017,

4.1 CRÉATION D'UN SERVICE COMMUN DES SYSTÈMES D'INFORMATION ENTRE LA CACP ET LES COMMUNES DE NEUVILLE, COURDIMANCHE ET ERAGNY SUR OISE : CONVENTION

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

- 1/ **DECIDE** la création du Service Commun des Systèmes d'Information (SCSI),
- 2/ **AUTORISE** le Président ou son représentant, à signer la convention du Service Commun des Systèmes d'Information entre la CACP et les communes de Courdimanche, Eragny-sur-Oise et Neuville-sur-Oise,
- 3/ **AUTORISE** le Président ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en application de la présente délibération et de sa convention.

4.2 CRÉATION D'UN SERVICE COMMUN DES SYSTÈMES D'INFORMATION ENTRE LA CACP ET LES COMMUNES DE NEUVILLE, COURDIMANCHE ET ERAGNY SUR OISE : TRANSFERT DU PERSONNEL A LA CACP

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

- 1/ **APPROUVE** le transfert à la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise des agents figurant dans la liste,
- 2/ **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer toute pièce et accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- 3/ **DIT QUE** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget principal, chapitre 012.

4.3 CREATION D'UN SERVICE COMMUN DES SYSTEME D'INFORMATION : MODALITES DE CALCUL DU COUT DE FONCTIONNEMENT ET DE REMBOURSEMENT DES CHARGES DU SCSI - MODIFICATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

1/ **PREND ACTE** du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 16 mai 2017,

2/ **APPROUVE** la modification des attributions de compensations, telle que ci-annexée, pour l'exercice 2017, ainsi que les modalités de leur révision pour les exercices suivants,

3/ **DIT QUE** ces modifications seront mises en place à compter du 1^{er} juin 2017.

5. OUVERTURE DU SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (SIG) AUX COMMUNES - CONVENTION CADRE - CONVENTIONS PARTICULIÈRES

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

1/ **AUTORISE** l'ouverture du Système d'Information Géographique (SIG) aux communes à titre gratuit,

2/ **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer la convention-cadre d'ouverture du Système d'Information Géographique (SIG) aux communes membres,

3/ **DELEGUE** au Président la passation et la signature des conventions particulières, à intervenir avec les communes, qui préciseront, le cas échéant, les licences et accès proposés, et la nomination d'un ou deux référents dont le rôle est défini dans la convention cadre.

4/ **DECIDE** qu'en application de l'article L5211-9 du CGCT, le Président pourra déléguer cette attribution, par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, aux Vice – présidents,

5/ **DECIDE** qu'en cas d'empêchement du Président, la délégation sus – visée sera exercée par un Vice – président dans l'ordre du tableau, en application des articles L5211-2 et L2122-17 du CGCT,

6/ **PREND ACTE** que lors de chaque réunion du conseil, le Président rendra compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

6.1 MUSIQUES ACTUELLES ET AMPLIFIÉES : CONSÉQUENCES DE L'INTÉGRATION DU FORUM AU NOMBRE DES ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

1) **PREND ACTE** du transfert au 1^{er} janvier 2018 du Forum situé à Vauréal au profit de la CACP dans la mesure où ses évolutions le font entrer dans la définition de l'intérêt communautaire fixé pour la compétence facultative de la CACP en matière de « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire », cet intérêt étant défini comme la réalisation et la gestion d'équipements qui ont une fonction unique et qui ont vocation à desservir l'ensemble des habitants de l'agglomération »,

2) **PREND ACTE** des conséquences de ce transfert au 1^{er} janvier 2018 quant à la mise à disposition de plein droit de l'équipement, au transfert des personnels concernés, à la substitution de la CACP dans toutes les délibérations, actes et contrats en cours afférents,

3) **APPROUVE** la modification de l'attribution de compensation versée à la Ville de Vauréal sur la base du rapport de la CLETC réunie le 16 mai 2017, tel que ci-annexé,

- 4) **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer la convention par laquelle la Ville confie à la CACP un mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée, pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2017, concernant l'opération d'extension du Forum, telle que ci-annexée,
- 5) **APPROUVE** la fiche financière actualisée de l'opération d'extension du Forum,
- 6) **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer la convention, qui prendra effet à compter du 1er janvier 2018, de versement de fonds de concours entre la Ville de Vauréal et la CACP,

6.2 CULTURE - MUSIQUES ACTUELLES - CRÉATION D'UNE RÉGIE DOTÉE DE LA PERSONNALITÉ MORALE ET DE L'AUTONOMIE FINANCIÈRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

- 1) **DECIDE** de la création au 1er juillet 2017 d'une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière afin d'assurer les missions de service public industriel et commercial exposées à la présente,
- 2) **DIT** que les missions de l'établissement public seront effectives au 1er janvier 2018, la période comprise entre sa création et le 1er janvier 2018 étant consacrée à la mise en place des instances de l'établissement et à la préparation de sa prise d'activités,
- 3) **APPROUVE** les statuts de l'établissement.

7. CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL - TARIFS DES DROITS D'INSCRIPTION - MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES BOURSES - TARIFS ET CONTRATS DE LOCATION DES INSTRUMENTS DE MUSIQUE

Après en avoir délibéré à l'unanimité et 2 abstentions, le Conseil :

- 1/ **DECIDE** le maintien des tarifs des droits d'inscription tels qu'ils ont été votés en 2016, jusqu'en 2020,
- 2/ **ADOPTE** la grille tarifaire,
- 3/ **DECIDE** le maintien des conditions d'attribution des bourses, pour l'année scolaire 2017/2018, identiques à celles de l'année précédente,
- 4/ **AUTORISE** le CRR à recevoir les cotisations de sécurité sociale étudiantes dont le montant est fixé selon l'arrêté ministériel et précise que celles-ci seront ensuite reversées à l'URSSAF,
- 6/ **APPROUVE** les contrats de location des instruments de musique et le tarif de location des instruments à 15 € par mois,
- 7/ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les contrats de location avec les familles,
- 8/ **DIT QUE** les recettes afférentes sont inscrites au budget primitif 2017 en section recette de fonctionnement, nature 7067.

8. CULTURE - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN INVESTISSEMENT À L'APOSTROPHE -SCÈNE NATIONALE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

- 1/ **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle en investissement de 42 000 € à L'apostrophe scène nationale de Cergy-Pontoise et du Val d'Oise au titre de l'exercice 2017,
- 2/ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention annuelle d'objectifs,
- 3/ **DIT QUE** les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Supplémentaire à l'opération 16CSA20391, chapitre 204 - sous chapitre 313 - nature 20421.

9. SPLA CERGY-PONTOISE AMÉNAGEMENT : RAPPORT DES MANDATAIRES POUR L'ANNÉE 2016

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

APPROUVE le rapport des mandataires de la Communauté d'agglomération au Conseil d'Administration de Cergy-Pontoise Aménagement pour l'exercice 2016.

Les représentants de la CACP au Conseil d'administration de la SPLA ne prennent pas part au vote

10. ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ DU BOIS D'ATON: BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE DANS LE CADRE DE LA MODIFICATION DU DOSSIER DE CRÉATION

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

APPROUVE le bilan de la concertation préalable à la modification du dossier création de la Zone d'Aménagement concerté (ZAC) du Bois d'Aton,

11. OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT EN ZAC CONCÉDÉES À CERGY-PONTOISE AMÉNAGEMENT (CPA) : COMPTES RENDUS D'ACTIVITÉS À LA COLLECTIVITÉ LOCALE-EXERCICE 2016 (CRACL)

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

1/ **PREND ACTE** de la présentation des comptes rendus d'activités à la collectivité concernant les 22 opérations concédées à Cergy-Pontoise Aménagement,

2/ **APPROUVE** les dits comptes rendus,

3/ **APPROUVE** les avenants aux concessions d'aménagement afférents.

4/ **AUTORISE** le Président ou son représentant à les signer ainsi que tous actes nécessaires à l'exécution des présentes dispositions.

12. OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC DEMI-LIEUE À OSNY- COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ À LA COLLECTIVITÉ LOCALE (CRACL) DE LA SEMAVO

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

1/ **PREND ACTE** de la présentation du Compte rendu d'activité à la collectivité au 31 décembre 2016,

2/ **APPROUVE** le dit Compte rendu 2016,

3/ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous actes nécessaires à l'exécution de la présente décision.

13. ZAC DEMI-LIEUE À OSNY - BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE - MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC DU DOSSIER D'ÉTUDE D'IMPACT DU PROJET DE MODIFICATION DU DOSSIER DE CRÉATION

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

1/ **APPROUVE** le bilan de la concertation préalable de la ZAC Demi-Lieue,

2/ **APPROUVE** les modalités suivantes de la mise à disposition du public du dossier d'étude d'impact du projet de modification du dossier de création de la ZAC Demi-Lieue à Osny :

- consultation à l'Hôtel d'Agglomération de la Communauté d'agglomération de Cergy Pontoise pendant 30 jours minimum, et consignation des observations sur un registre dédié ;
- consultation en l'Hôtel de Ville d'Osny pendant 30 jours minimum, et consignation des observations sur un registre dédié ;
- consultation dématérialisée sur le site de la CACP pendant 30 jours minimum ;
- publication d'un avis 15 jours avant le démarrage de la mise à disposition, pour en préciser les modalités pratiques (dates, lieux, horaires de consultation...) ;
- à l'issue de la mise à disposition, il sera dressé une synthèse des observations et propositions du public. Au plus tard à la date de publication de la délibération portant approbation du dossier de création modifié de la ZAC Demi-Lieue, et pendant une durée de trois mois, la synthèse des observations et propositions du public est rendue publique sur le site de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, avec l'indication de celles dont il aura été tenu compte, les observations et propositions déposées par voie électronique ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision.

14. AMÉNAGEMENT DU CHEMIN DE LA PELOUSE À PONTOISE : PROGRAMME - FICHE FINANCIÈRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

1/**APPROUVE** le programme de l'opération,

2/ **APPROUVE** la fiche financière prévisionnelle,

15. EQUIPEMENTS COMMUNAUX - GROUPE SCOLAIRE DU BAS NOYER À ERAGNY SUR OISE : PROGRAMME - ENVELOPPE FINANCIÈRE PRÉVISIONNELLE - CONVENTION RELATIVE AU VERSEMENT D'UNE DOTATION POUR LE MOBILIER

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

1. **APPROUVE** le programme du groupe scolaire du Bas Noyer à Eragny sur Oise,
2. **APPROUVE** l'enveloppe financière prévisionnelle d'un montant de 10 000 000 € TTC (valeur mai 2017) selon fiche financière,
3. **PREND ACTE** du plan de financement prévisionnel,
4. **DESIGNE** les personnes suivantes pour faire partie du jury de maîtrise d'œuvre :
M. HUMBERT, Maire (Ville d'Eragny sur Oise)
M. HARDY, 1^{er} Adjoint (Ville d'Eragny sur Oise),

5. **APPROUVE** la convention portant sur le versement d'une dotation à la commune d'Eragny sur Oise pour le mobilier et les équipements d'un montant de 119 866 € HT,
6. **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention correspondante,
7. **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du Groupe Scolaire,
8. **DIT QUE** les crédits correspondants sont inscrits au budget 2017 et seront inscrits aux budgets suivants.

16. RESTRUCTURATION DE LA PISCINE DES LOUVRAIS À PONTOISE - PROGRAMME - ENVELOPPE FINANCIÈRE PRÉVISIONNELLE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

1. **APPROUVE** le programme de la restructuration de la piscine des Louvrais à Pontoise,
2. **APPROUVE** l'enveloppe financière prévisionnelle d'un montant de 4 820 000 € TTC (valeur mai 2017) selon fiche financière,
3. **PREND ACTE** du plan de financement prévisionnel,
4. **PRECISE** que les crédits sont inscrits au Budget primitif 2017.

17. SPORT ET LOISIRS - PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DE L'ILE DE LOISIRS DE CERGY-PONTOISE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

- 1/ **DECIDE**, d'attribuer au Syndicat Mixte d'Etude d'Aménagement et de Gestion (SMEAG) pour le fonctionnement de l'île de loisirs de Cergy-Pontoise, une participation de 551 900 € au titre de l'exercice 2017 et de fixer les modalités de versement « en douzièmes ».
- 2/ **PRECISE** que le montant du trop versé 2016, soit 135 357.83 € sous réserve du vote du compte administratif 2016 du SMEAG, servira à compenser le déficit tel que prévu au BP 2017 du SMEAG ; le cas échéant, la CACP procédera à une régularisation à l'issue du vote du CA de 2017 du SMEAG,
- 3/ **DIT QUE** les crédits nécessaires sont rattachés au Budget 2017, section de fonctionnement - Opération 16 EQL 10210.

18. OFFICE DE TOURISME DE CERGY-PONTOISE - PORTE DU VEXIN: BUDGET PRIMITIF 2017- COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

1. **APPROUVE** le Budget Primitif 2017 de l'Office de Tourisme de Cergy-Pontoise -Porte du Vexin,
2. **APPROUVE** le Compte Administratif 2016 de l'Office de Tourisme de Cergy-Pontoise - Porte du Vexin.

Madame Monique LEFEBVRE ne prend pas part au vote

19. OFFICE DE TOURISME DE CERGY-PONTOISE - PORTE DU VEXIN: RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016 ET PLAN D'ORIENTATIONS ET D' ACTIONS 2017

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

1/ **PREND ACTE** du rapport d'activité 2016 de l'Office de Tourisme de Cergy-Pontoise -Porte du Vexin

2/ **APPROUVE** le plan d'Orientations et d'actions 2017 de l'Office de Tourisme de Cergy-Pontoise - Porte du Vexin.

Madame Monique LEFEBVRE ne prend pas part au vote

20. ZÉRO PHYTO - BILAN DE L'AUDIT DES PRATIQUES - PRINCIPES D' ACTIONS

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

APPROUVE le bilan de l'audit et les principes d'actions de l'étude zéro phyto,

21. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2016-2021 : AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DES AIDES À LA PIERRE ET PRÉ-PROGRAMMATION RELATIVE AU PARC PUBLIC POUR L'ANNÉE 2017

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

1. **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention de délégation de compétence,
2. **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé,
3. **AUTORISE** le Président ou son représentant à les signer ainsi que tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions,
4. **PREND ACTE** de la pré-programmation relative au parc public pour l'année 2017 ci-annexée.

22. PASSAGE MAISON DES ADOLESCENTS ET DES JEUNES ADULTES : CONVENTION CADRE DE COOPÉRATION

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

1/ **APPROUVE** la nouvelle convention cadre de coopération, telle que ci-annexée.

2/ **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer la convention et tout document nécessaire à son application.

23. ADHÉSION DE LA CACP AU PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE)

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

1/ **APPROUVE** l'accord de partenariat permettant l'intégration de la CACP dans le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE),

2/ **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat relative à l'adhésion de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise au PLIE 2017-2019, et l'avenant au protocole partenarial d'accord pour la mise en œuvre du PLIE 2015-2019, ainsi que tout document afférent,

3/ **DESIGNE** Mme Françoise COURTIN comme représentante de l'association Convergences Emploi Cergy support du PLIE.

24. PLAN DE DÉPLACEMENTS INTER-ENTREPRISES (PDIE) - PARC D'ACTIVITÉS DE L'HORLOGE : PLAN D' ACTIONS - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE LA RÉGION ILE DE FRANCE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

- 1/ **VALIDE** le plan d'actions triennal 2017-2019 du PDIE de l'Horloge,
- 2/ **ENREGISTRE** la liste des employeurs engagés dans le PDIE telle que jointe en annexe, liste susceptible d'être complétée d'autres entreprises qui souhaiteraient s'engager dans le PDIE.
- 3/ **AUTORISE** le Président ou son représentant à demander des subventions à la Région Ile de France pour les actions de compétence communautaire,
- 4/ **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2017 pour les actions programmées en 2017 et au PPI 2016-2020 pour les années suivantes.

25. TRANSPORT ET DÉPLACEMENTS - PLAN LOCAL DE DÉPLACEMENTS (PLD) - CRÉATION D'UN NOUVEAU TARIF POUR VÉLO2

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

- 1/ **APPROUVE** la création du nouveau tarif véLO2 « 2 jours, 2 €, 2 heures gratuites ».
- 2/ **APPROUVE** la suppression du tarif véLO2 « 1 semaine, 5€, 30 minutes gratuites ».
- 3/ **PREND ACTE** de la modification de la grille tarifaire consécutive,

26.1 ESPACES PUBLICS DU GRAND CENTRE - REQUALIFICATION DU MAIL DES CERCLADES, DE LA RUE DES GALERIES ET DES PASSAGES SAINT-CLAIR, DES PETITS CHAMPS ET DES ARTISANS : MODIFICATION DE PROGRAMME, AJUSTEMENT DE LA FICHE FINANCIÈRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

- 1/ **VALIDE** les modifications relatives à l'autorisation de programme « Espaces publics du Grand Centre – Requalification du Mail des Cerclades, de la rue des Galeries et des Passages Saint-Clair, des Petits Champs et des Artisans »,
- 2/ **AJUSTE** en conséquence la fiche financière prévisionnelle correspondante,
- 3/ **ENREGISTRE** que l'opération est portée à 8 022 520 € TTC,
- 4/ **DIT QUE** les crédits correspondants sont prévus au budget 2017 (16EPU20360 Dalle Grand Centre) et seront inscrits aux budgets suivants.

26.2 ESPACES PUBLICS DU GRAND CENTRE - REQUALIFICATION DU MAIL DES CERCLADES, DE LA RUE DES GALERIES ET DES PASSAGES SAINT-CLAIR, DES PETITS CHAMPS ET DES ARTISANS : SERVITUDE CONVENTIONNELLE D'ANCRAGE ET D'APPUI D'APPAREILS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC SUR LES PROPRIÉTÉS PRIVÉES

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

DECIDE d'appliquer à la Communauté d'agglomération les dispositions des articles L. 171-2 à L. 171-11 et L. 173-1 du Code de la Voirie Routière.

26.3 ESPACES PUBLICS DU GRAND CENTRE - REQUALIFICATION DU MAIL DES CERCLADES, DE LA RUE DES GALERIES ET DES PASSAGES SAINT-CLAIR, DES PETITS CHAMPS ET DES ARTISANS : SERVITUDES CONVENTIONNELLES POUR L'ANCRAGE ET L'APPUI SUR LES PROPRIÉTÉS PRIVÉES DE LA RUE DES GALERIES POUR LA POSE D'UNE MARQUISE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

1/ **AUTORISE** l'institution de servitudes conventionnelles avec chaque propriétaire concerné de la rue des Galeries portant sur l'implantation de la nouvelle marquise et son entretien par la CACP,

2/ **AUTORISE** le Président ou son représentant à faire établir par acte notarié les conventions de servitudes afférentes.

27. ZAC DU BOIS D'ATON - PROJET DE 45 LOGEMENTS DU BOULEVARD DES CHASSEURS: CONVENTIONS DE PARTICIPATION ET D'ASSOCIATION DU PROMOTEUR BGF

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

1/ **APPROUVE** la convention de participation,

2/ **APPROUVE** la convention d'association,

3/ **AUTORISE** le Président, ou son représentant à signer ces conventions

28. AMÉNAGEMENT - OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT BÉTHUNES I (NORD) À SAINT-OUEN-L'AUMÔNE CONCÉDÉE PAR LA CACP À LA SPLA CERGY-PONTOISE AMÉNAGEMENT : BILAN DE CLÔTURE DE LA CONCESSION D'AMÉNAGEMENT

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

1/ **APPROUVE** le bilan de clôture de la convention de concession de l'opération d'aménagement des Béthunes I (Nord),

2/ **AUTORISE** le versement par la SPLA Cergy-Pontoise Aménagement à la CACP de la somme de 136 374,81€ correspondant au solde du résultat d'exploitation de l'opération,

3/ **DONNE QUITUS** à Cergy-Pontoise Aménagement pour l'ensemble des missions réalisées au titre de la convention de concession et de ses avenants de l'opération d'aménagement Béthunes I,

4/ **AUTORISE** le Président de la Communauté d'Agglomération ou son représentant à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer l'ensemble des documents afférents à la clôture de la convention publique d'aménagement.

29. AMÉNAGEMENT - OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT NEUVILLE 2 À NEUVILLE-SUR-OISE CONCÉDÉE PAR LA CACP À LA SPLA CERGY-PONTOISE AMÉNAGEMENT : BILAN DE CLÔTURE DE LA CONCESSION D'AMÉNAGEMENT

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

1/ **APPROUVE** le bilan de clôture de la convention de concession de l'opération d'aménagement Neuville 2 présentant un solde négatif de l'opération de 65 486,49 €,

2/ **AUTORISE** le versement par la CACP à la SPLA Cergy-Pontoise Aménagement d'une participation à l'équilibre de 65 486,49 €,

3/ **DONNE QUITUS** à Cergy-Pontoise Aménagement pour l'ensemble des missions réalisées au titre de la convention de concession de l'opération d'aménagement Neuville 2,

4/ **AUTORISE** le Président ou son représentant à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer l'ensemble des documents afférents à la clôture de la convention publique d'aménagement.

30. AMÉNAGEMENT - GRAND CENTRE : CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE TERRAINS POUR LA RÉSIDENTIALISATION DE LA TOUR BLEUE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

1/ **APPROUVE** la mise à disposition des espaces publics de la Tour bleue dans le quartier du Grand Centre à Cergy, en vue de sa résidentialisation, correspondant à la parcelle AX 115 et aux volumes 6 et 8 de la parcelle AX 79, soit une superficie de 1050 m² au total,

2/ **APPROUVE** la convention d'occupation temporaire du domaine public pour un délai de cinq ans renouvelable, à intervenir avec France Habitation,

3/ **FIXE** le prix de la redevance d'occupation du domaine public à 3700 euros par an,

4/ **AUTORISE** le Président ou son représentant, à signer la convention, et tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette mise à disposition temporaire.

31.1 FONCIER- ZAC GRAND CENTRE : PROJET DE RÉHABILITATION DU PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL (PEM) CERGY-PRÉFECTURE : DESAFFECTATION PASSERELLE DE LA POSTE AVANT DEMOLITION ET MISE EN ENQUÊTE PUBLIQUE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

1/ **APPROUVE** le principe de désaffectation de la Passerelle de la Poste en vue de sa démolition,

2/ **DECLARE** que la désaffectation ne prendra effet qu'à compter de la désaffectation matérielle qui sera constatée par huissier à l'initiative du Président.

31.2 FONCIER- ZAC GRAND CENTRE : PROJET DE RÉHABILITATION DU PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL (PEM) CERGY-PRÉFECTURE : DESAFFECTATION MISE EN ENQUÊTE PUBLIQUE AVANT DESAFFECTATION

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

1/ **DECIDE** l'ouverture de l'enquête publique en vue de permettre la désaffectation de la Passerelle de la Poste avant sa démolition,

2/ **AUTORISE** le Président ou son représentant à prendre toutes les dispositions administratives nécessaires pour mettre en œuvre cette procédure.

32. CERGY : RÉTROCESSION DES ESPACES PUBLICS CONSTITUANT LE PASSAGE PUBLIC PIÉTONNIER "PASSAGE DES COMÉDIENS" ET LE TROTTOIR (LOTS DE VOLUMES 2300 ET 2200)

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

1/ **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** pour la rétrocession à l'euro à la Communauté d'agglomération par l'AFUL Grand Centre des lots de volumes 2300 et 2200, passage public piétonnier et trottoir, situés sur la Commune de Cergy,

2/ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les actes relatifs à cette affaire.

33. COMMUNE DE JOUY-LE-MOUTIER - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR ET MADAME DIALLO À DÉPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE SUR UN TERRAIN SITUÉ 25 RUE DU VAL DE GLATIGNY APPARTENANT À LA CACP

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

1/ **AUTORISE** Monsieur et Madame DIALLO à déposer un permis de construire nécessaire à la réalisation de leur projet de construction d'une maison individuelle sur le lot n°1 à prendre sur la parcelle cadastrée AI n° 338 située 25 rue du Val de Glatigny à Jouy-le-Moutier préalablement à la cession de ce terrain par la CACP.

34. FONCIER - COURDIMANCHE - DÉSAFFECTATION DE LA PARCELLE HK 481P ET AUTORISATION DONNÉE À LA COMMUNE DE DÉPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE SUR UN TERRAIN APPARTENANT À LA CACP.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

1/ **APPROUVE** le principe de déclassement de la parcelle HK 481p, d'une superficie de 131 m², sise Chemin du Bassin à Courdimanche.

2/ **APPROUVE** la désaffectation en vue du déclassement de cette parcelle qui sera prononcé dans une délibération ultérieure.

3/ **DECLARE** que la désaffectation ne prendra effet qu'à compter de la désaffectation matérielle qui sera constatée par huissier à l'initiative du Président.

4/ **AUTORISE** la Maire de Courdimanche à déposer un permis de construire sur ladite parcelle préalablement à sa cession.

35. EQUIPEMENTS COMMUNAUX - EQUIPEMENT PETITE ENFANCE À COURDIMANCHE: CONVENTION D'ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

1/ **APPROUVE** la convention d'attribution de fonds de concours à intervenir avec la commune de Courdimanche pour les travaux de réalisation de l'équipement petite enfance,

2/ **ENREGISTRE** le plan de financement prévisionnel,

3/ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ladite convention,

4/ **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2017 et 2018 - opération 16ENF20685 - imputation 204 64 2041412.

36. SALLE COMMUNALE DE MENU COURT - PROCÈS-VERBAL DE REMISE DE L'OUVRAGE À LA COMMUNE DE MENU COURT

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

AUTORISE le Président ou son représentant à signer le procès-verbal de remise de l'ouvrage à la commune de Menucourt avant sa cession par acte authentique ou administratif,

37. TENNIS À MENU COURT - PROCÈS-VERBAL DE REMISE DE L'OUVRAGE À LA COMMUNE DE MENU COURT

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

AUTORISE le Président ou son représentant à signer le procès-verbal de remise de l'ouvrage à la commune de Menucourt avant sa cession par acte authentique ou administratif,

38. ECLAIRAGE PUBLIC - CONTRAT DE PARTENARIAT ATTRIBUÉ À LA SOCIÉTÉ CYLUMINE-CINERGY SAS : AVENANT N°2 - ECONOMIES D'ÉNERGIE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

- **AUTORISE** la signature par le Président, ou son représentant, de l'avenant n°2 au contrat de partenariat en date du 28 juin 2013 en vue du financement, de la conception, de la réalisation des travaux de construction / reconstruction / renouvellement, de la gestion énergétique, de la maintenance à garantie de résultats et de l'exploitation des installations du service public de l'éclairage sur le territoire de Cergy-Pontoise, et de l'ensemble des actes afférents.

39. DÉCHETS - CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES DE PONTOISE - MODALITÉS TECHNIQUE ET FINANCIÈRE DE RÉALISATION DE TRAVAUX POUR LE QUAI DE TRANSFERT : AVENANT N°2

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 2 à la convention de prestations de services, signée avec la commune de Pontoise,

40. EAUX PLUVIALES - TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES CHEMIN DE LIESSE À SAINT OUEN L'AUMÔNE : CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DÉSIGNÉE ENTRE LA CACP ET SAINT OUEN L'AUMÔNE.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

1/ **APPROUVE** la convention de maîtrise d'ouvrage désignée avec la commune de Saint-Ouen l'Aumône pour la réalisation des travaux d'assainissement des eaux pluviales Chemin de Liesse à Saint-Ouen l'Aumône,

2/ **AUTORISE** le Président ou son représentant, à signer cette convention.

3/ **AUTORISE** le Président ou son représentant, à signer le Procès-verbal de remise d'ouvrage.

4/ **PRECISE** que l'opération sera rattachée au budget général (BP2017) sur l'opération 16PCO20165.

41.1 CULTURE- EVÈNEMENTS "PARTIR EN LIVRE" ET "NAGE ET BOUQUINAGE" : CONVENTIONS DE PRÊT D'ÉQUIPEMENT ET MATÉRIEL

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention de prêt avec le Conseil Départemental.

41.2 CULTURE - GRANDE FÊTE DU LIVRE POUR LA JEUNESSE ' PARTIR EN LIVRE ' : CONVENTION DE PRÊT, ÉCOLE DE CIRQUE CHERCHE-TROUVE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention de prêt avec l'école de cirque Cherche-Trouve.

42. CULTURE - CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL - CONVENTION : AVENANT RELATIF À LA MISE EN PLACE DE CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS POUR LA DISCIPLINE DANSE AU COLLÈGE LES TOULEUSES À CERGY

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

1/ **APPROUVE** l'avenant relatif à la mise en place des classes à horaires aménagés danse au collège les Touleuses.

2/ **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer l'avenant,

43. FORUM INTERCOMMUNAL DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION CONTINUE ET DE LA CRÉATION D'ENTREPRISE : RÉPONSE À L'APPEL À PROJET DE LA RÉGION ÎLE DE FRANCE « PROJETS D'INFORMATION SUR L'EMPLOI ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE »

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

1/ **AUTORISE** le Président ou son représentant à répondre à l'appel à projet régional « Projets d'Information sur l'Emploi et le Développement économique » en vue d'un cofinancement du Forum intercommunal de l'emploi en 2017,

2/ **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter d'éventuels autres cofinancements de cette action,

3/ **DIT** que les crédits nécessaires au déploiement de l'action sont prévus sur l'opération 16END10313 - GTEC - Chapitre 011, Sous-chapitre 90, Nature 62 88.

44. TABLEAU DES EFFECTIFS - BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXES - SUPPRESSIONS ET CRÉATIONS

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

1/ **DECIDE DE CREER** les postes liés aux grades suivants au tableau des effectifs du budget principal à compter du 1^{er} juin 2017 :

Dans la Filière Administrative

- Un poste de Rédacteur principal de 2ème classe
- Un poste d'adjoint administratif

Dans la Filière Technique

- Un poste de technicien principal de 1^{ère} classe
- Un poste d'agent de maîtrise
- Deux postes d'adjoint technique principal de 2ème classe

2/ **DÉCIDE DE CREER** les postes liés aux grades suivants pour le transfert de plein droit des emplois à compter du 1er juin 2017 :

Dans la Filière Administrative

- Un emploi de « Chargé de projets »

A temps complet correspondant au grade d'attaché, et autoriser, en cas de candidature infructueuse d'un agent titulaire, le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984

Principales missions définies par le statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux et notamment :

- Elaboration des spécifications techniques et fonctionnelles des interventions sur des nouveaux sites, comme les écoles,
- Suivi des interventions dans les écoles,
- Suivi administratif des conventions Education nationale – Ecoles,
- Assurer une veille technologique prospective,
- Participer à la conduite des opérations dans la mise en œuvre de projets informatiques.

Profil recherché :

Bac +4/5 ou expérience confirmée dans un poste similaire
 Formation bac + 5 ou ingénieur en systèmes, réseaux et télécommunications, 1 à 5 ans d'expérience et encadrement
 Connaissance des réseaux et de la téléphonie
 Connaissance en sécurité
 Connaissance des marchés

- Un poste de Rédacteur principal de 1ère classe
- Un poste d'adjoint administratif

Dans la Filière Technique

- Un poste de technicien principal de 1^{ère} classe

3/ DECIDE DE SUPPRIMER les postes liés aux grades et les emplois suivants au des effectifs du budget principal à compter du 1^{er} juin 2017 :

Dans la Filière Administrative

- Deux postes d'adjoint administratif

Dans la Filière Technique

- Un poste d'agent de maîtrise
- Deux postes d'adjoint technique principal de 2ème classe
- Trois postes d'adjoint technique

Dans la Filière Culturelle

- Un poste de conservateur de bibliothèque

4/ AUTORISE le recrutement de six agents contractuels sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 sur les emplois des effectifs du budget principal suivant, déjà existant, à compter du 1^{er} juin 2017 :

Dans la Filière Administrative

- Un poste d'attaché à temps complet correspondant à l'emploi de « Directeur de la Communication »

Principales missions :

- Proposer et mettre en œuvre une stratégie globale de communication,
- Superviser la coordination et l'évaluation des actions et opérations
- Veiller à la cohérence des messages à l'attention des différents publics internes et externes

- Encadrer et piloter les équipes de la Direction
- Assister et conseiller les Directions et services de la collectivité
- Organiser et animer les partenariats liés à l'activité de communication
- Piloter les relations-presse
- Superviser les publications de la collectivité
- Assurer la conduite et contrôler des procédures administratives et suivi juridique
- Gérer la commande publique
- Élaborer et suivre le budget
- Piloter l'optimisation de l'organisation et des ressources humaines
- Contrôler les prestations effectuées par des tiers
- Veiller et observer les pratiques professionnelles

Profil recherché :

Formation supérieure en communication/journalisme (Bac+3, bac+5)

Connaissance des stratégies de communication publique et politique

Maîtrise de l'environnement institutionnel et des enjeux politiques

Maîtrise des techniques de l'information et de la communication

Connaissance des modalités de mise en œuvre de la communication de crise et de relations-presse

Connaissance des méthodes et outils de l'évaluation

Dans la Filière Administrative

- Un poste d'attaché à temps complet correspondant à l'emploi de « Responsable du Secteur Habitat »

Principales missions :

- Participer à la définition des enjeux locaux en matière d'habitat, de logement et de renouvellement urbain,
- Assurer le fonctionnement du secteur Habitat et participer au fonctionnement du service et de la direction,
- Garantir et participer à la mise en œuvre la politique publique de l'habitat et du logement,
- Participer à la mise en œuvre des volets urbains du contrat de Ville (ANRU, TFPB),
- Garantir et participer au fonctionnement de l'observatoire territorial et de l'habitat,
- Participer à la politique de développement durable du territoire.

Profil recherché :

De formation supérieure (bac+5 – de préférence spécialisé en Habitat),

Expérience d'au moins 5 ans dans le domaine de l'habitat, si possible dans des fonctions similaires

Connaissance en environnement territorial

Connaissance des acteurs publics et privés de l'habitat et des solidarités

Connaissance des politiques et stratégies de l'habitat et de la ville

Connaissance des enjeux habitat (logements locatifs sociaux, copropriétés, rénovation énergétique, hébergement, etc.) et solidarités urbaines (emploi, formation, insertion, accompagnement social, prévention, sécurité, accès aux droits, etc.)

- Un poste d'attaché à temps complet correspondant à l'emploi de « Juriste contrats complexes »

Principales missions :

- Assurer le conseil juridique
- Garantir la sécurité juridique
- Assurer l'accompagnement juridique des dossiers de la collectivité
- Assurer l'assistance juridique auprès des services dans la gestion quotidienne de leurs activités
- Assurer la veille juridique
- Assurer le suivi des précontentieux et contentieux

Profil recherché :

De formation supérieure (Bac +5) en droit public et/ou privé

Expérience d'au moins 5 ans dans le domaine de l'habitat, si possible dans des fonctions similaires

Permis B

Connaissance en droit public général & droit des collectivités territoriales

Connaissance du cadre juridique des contrats complexes

Méthodologie d'analyse des besoins et d'évaluation des risques juridiques

Notions relatives aux montages financiers des contrats publics

Techniques d'analyse et de recherche documentaire

Sensibilité aux finances locales

Méthodologie de pilotage de projets

- Un poste d'attaché à temps complet correspondant à l'emploi de « Responsable du Service Enseignement Supérieur, Innovation »

Principales missions :

- Participer avec le directeur à la définition des orientations stratégiques en matière de développement économique territorial et de développement du pôle ESR
- Garantir le pilotage et l'instruction des projets ou programmes d'intervention (développement numérique, repérage et accompagnement des entreprises innovantes, développement du pôle ESR...) en collaboration étroite avec le directeur
- Assurer le développement du pôle ESR et s'assurer de son effet d'entraînement sur le territoire
- Assurer le développement de l'offre numérique sur le territoire
- Assurer le repérage et l'accompagnement des entreprises innovantes
- Assurer le développement et l'animation des relations partenariales et des réseaux professionnels
- Responsabilité administrative et budgétaire
- Assurer le management du pôle

Profil recherché :

Ecole de commerce ou Master 2 (juridique, économique, aménagement)

Connaissances en orientation et cadres réglementaires des politiques publiques

Connaissances des méthodes d'ingénierie de projet, d'évaluation des politiques

publiques
Connaissances des méthodes et des outils d'observation et de prospective
Connaissances des méthodes d'analyse et de diagnostic des territoires
Connaissances des rôles et des attributions des acteurs et partenaires institutionnels du développement économique

- Un poste d'attaché à temps complet correspondant à l'emploi de « Responsable attractivité, prospection et implantation des entreprises »

Principales missions :

- Mettre en œuvre la stratégie de marketing territorial articulée autour des « idées nouvelles pour l'industrie »
- Organiser la prospection des entreprises des secteurs prioritaires pour détecter et concrétiser des projets d'implantation sur le territoire communautaire
- Assurer la commercialisation du foncier et des programmes immobiliers à vocation économique

Profil recherché :

Expérience de la prospection d'entreprise ou d'un métier d'ingénieur d'affaires (B to B)
Connaissance du marché de l'immobilier d'entreprise
Création et gestion de portefeuille clients
Capacités à négocier
Connaissance des pratiques et des acteurs du développement territorial
Gestion de fichiers, maîtrise des techniques de prospection (emailing, courriers, contacts téléphoniques...) et de relations commerciales
Maîtrise d'outils Informatiques et internet : maîtrise tableur, traitement de texte et gestion de bases de données

Dans la Filière Culturelle

- Un poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps complet correspondant à l'emploi de « Conseiller pédagogique et artistique Théâtre»

Principales missions :

- Enseigne le théâtre
- Théâtre. Coordonne les activités et anime les réunions du département
- Interlocuteur du professeur référent pour la LAV
- Suivi des actions artistiques et pédagogiques du département en lien avec le professeur référent

Profil recherché :

CA de professeur.
Connaissance des milieux éducatifs, des structures culturelles et des collectivités territoriales
Connaissance du réseau de l'enseignement artistique amateur et professionnel
Connaissances artistiques de niveau élevé.

5/ PRECISE QUE les postes créés seront pourvus par des fonctionnaires titulaires de ces grades, ou en l'absence de candidats de la Fonction Publique par des agents contractuels justifiant

nécessairement des diplômes requis pour se présenter aux concours correspondants au niveau du poste concerné ou d'une expérience professionnelle équivalente. La rémunération est calculée sur la base de la grille indiciaire et des primes afférentes au grade concerné.

6/ AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

7/ DIT QUE les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 012.

45.1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA CACP À LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS) DE LA STÉ AMPÈRE INDUSTRIE À SAINT - OUEN - L'AUMÔNE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

DECIDE de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à ces nominations.

APRES AVOIR PROCÉDÉ À L'ÉLECTION

DESIGNE Messieurs Cédric LAPERTEAUX, en qualité de membre titulaire, et Jean-Paul JEANDON, en qualité de membre suppléant.

45.2 SERVICES GÉNÉRAUX - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - DÉSIGNATION AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

DECIDE de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à ces nominations.

APRES AVOIR PROCÉDÉ À L'ÉLECTION

DESIGNE Monsieur Cédric LAPERTEAUX pour siéger au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, en remplacement de Monsieur Daniel BOUSSON.

INFORMATION :

Ressources humaines - mise à disposition d'un agent auprès de l'office du tourisme de Cergy - pontoise - Porte du Vexin

La séance est levée à 23h30.

Fait à Cergy, le 6 juin 2017



Le Président

Dominique LEFEBVRE